

en fallait deux et que le temps viendrait où six ne seraient pas de trop pour transporter la production de la grande région de la prairie. Somme toute, l'Ouest n'est qu'à ses débuts. Quelle partie de la région est aujourd'hui en culture? Pas plus de 15 ou 20 p. 100 de la terre cultivable. Mais c'est une autre question.

Je parlerai des besoins des gens de ma région. Ainsi que je l'ai dit vendredi, j'ai reçu de toutes les parties de la province de Québec plus d'une centaine de pétitions signées par des cultivateurs en faveur des pêcheries de Gaspésie et de Québec. Je vais en lire seulement une pour la consigner, dans l'espoir que, dans la distribution des secours prévue par le projet de loi, le premier ministre n'oubliera pas les pionniers, dont les ancêtres sont venus au pays il y a longtemps et qui sont maintenant dans le besoin. Ces hommes n'ont pas bénéficié des récoltes abondantes de l'Ouest et n'ont pas ses terres fertiles, mais ils ont néanmoins contribué au développement du pays. Je voudrais que le cabinet fasse son possible, dans l'application de ces mesures de secours, pour amener une meilleure entente entre lui et le gouvernement provincial sur la question des pêcheries de Québec, aujourd'hui objet d'un conflit. Le comité que le premier ministre a chargé de faire enquête sur les écarts de prix devrait étudier cette question dans les Provinces maritimes et dans Québec. C'est mon devoir de lire la pétition.

M. l'ORATEUR: Je ne veux pas interrompre l'honorable député, mais ce n'est pas ainsi qu'on présente une pétition à la Chambre. Il y a des formalités à suivre; nul ne le sait mieux que l'honorable membre.

L'hon. M. MARCIL: Il ne s'agit pas d'une pétition adressée au Parlement, mais plutôt d'un vœu adopté par ces gens. Je vais lire le document pour que le Gouvernement sache dans quel état ils se trouvent.

(Texte)

Pêcheries maritimes de la province de Québec

Attendu que les pêcheries maritimes de la province de Québec situées dans le fleuve Saint-Laurent, le Golfe et la Baie des Chaleurs intéressent une population d'au moins 100,000 âmes vivant en partie du profit des pêcheries.

Attendu que, depuis 1922, le gouvernement de la province de Québec a pris charge des pêcheries en haute mer.

Attendu qu'il est difficile au gouvernement de Québec seul de donner le service qu'Ottawa fournit au point de vue des pêcheries maritimes car ce service y existe déjà avec son programme, ses techniciens, ses établissements scientifiques, ses bateaux garde-côtes, ses secours aux pêcheurs et maints autres éléments qu'il est impossible au gouvernement de Québec de créer à côté de celui qui existe au fédéral;

Attendu que le service fédéral s'étend aux autres provinces où se pratiquent les pêcheries

[L'hon. M. Marcil.]

en haute mer et ce service admirablement bien organisé est défrayé en partie par les taxes payées par la province de Québec et dont elle ne retire aucun profit.

Attendu que l'organisation des pêcheries maritimes sur une base avantageuse aux pêcheurs de la province de Québec, l'enseignement théorique et pratique, la formation de coopératives d'achat et de vente peut plus facilement se faire par l'entremise des autorités fédérales;

Attendu qu'il résulte de ces faits que la population de la province de Québec vivant du profit de nos pêcheries maritimes a un désavantage marqué sur les autres pêcheurs du Dominion, tant des trois provinces maritimes que de la Colombie-Anglaise,

Il est proposé par.....

Appuyé par
Et résolu:

Que les cercles de l'Union catholique des cultivateurs, au nom de leurs membres, demandent la coopération des gouvernements fédéral et provincial pour améliorer le sort des pêcheurs maritimes de la province de Québec.

Nous insistons respectueusement pour qu'il y ait entente entre les gouvernements dès cette année et nous demandons, si nécessaire, la révocation des arrêtés en conseil de 1922 accordant le contrôle exclusif des pêcheries maritimes du Québec au gouvernement provincial.

Nous faisons cette demande en nous plaçant strictement au point de vue humanitaire, économique et national.

Nous prions donc messieurs les ministres et députés, tant au fédéral qu'au provincial, de considérer cette question à son mérite, afin que les deux gouvernements en viennent à une entente à ce sujet.

(Traduction)

Ces gens demandent que les gouvernements fédéral et provincial coopèrent, afin de porter secours aux pêcheurs de la province de Québec, qui se trouvent actuellement dans une situation très difficile. J'ose espérer que le ministère se rendra à cette manière de voir et, par des méthodes de conciliation, réussira à s'entendre avec les autorités de la province de Québec. A l'heure actuelle, le gouvernement de la province de Québec administre ses pêcheries de l'intérieur tandis que celles du littoral sont sous le contrôle du gouvernement fédéral, par exemple celles des îles de la Madeleine. Les pêcheries de l'intérieur, c'est tout naturel, relèvent du gouvernement provincial; cependant, à mon humble avis, les pêcheries du littoral devraient être administrées en commun sous le régime d'un accord conclu avec les autorités provinciales. D'après le compte rendu d'un journal de Québec, le ministre des Pêcheries de la province a déclaré ces jours derniers qu'il a tenté à plusieurs reprises d'en venir à une entente avec le gouvernement fédéral. Je ne suis pas au fait de toutes les négociations qui ont été poursuivies, mais le ministre de Québec prétend qu'il n'a pu réussir jusqu'ici. Je porte l'affaire à l'attention du premier ministre dans l'espoir que, conformément aux déclarations qu'il a faites dernièrement, le gouvernement